

Date de dépôt: 31 août 2005

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre-Louis Portier : Et si, lassé des attermoissements de l'Etat, IKEA abandonnait son projet à Vernier ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 9 juin 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le projet IKEA à Vernier a occupé le devant de la scène il y a quelques mois. Le Grand Conseil avait voté le déclassement permettant cette installation.

Or, la lecture de la FAO m'a appris qu'une procédure d'opposition au 2^{ème} PLQ avait été lancée, avec un délai de réponse au 26 mai 2005.

La première procédure ayant débouché sur des oppositions, certes écartées, mais ayant permis à leurs auteurs de saisir le Tribunal administratif, des modifications ont été apportées au projet initial pour justement lever ces oppositions et résoudre les problèmes de circulation qui minent ce projet.

Ceci conformément aux promesses du Conseil d'Etat.

En effet, seule une sortie sur Pré-Bois drainant au minimum la moitié du trafic serait de nature à éviter l'engorgement de la route de Vernier et serait ainsi admissible pour les riverains et utilisateurs.

Une telle solution de consensus emportant semble-t-il l'assentiment de tous.

Or, qu'apprend-t-on aujourd'hui ? Que le premier PLQ a certes été modifié concernant la question des accès au magasin, mais qu'il ne propose pas une répartition 50/50% des véhicules entre les deux accès ou sorties

comme attendu, puisque le nombre des usagers attendus sur le chemin de la Croisette sera beaucoup plus important que celui prévu sur Pré-Bois, et ceci dans une proportion de respectivement 85/15%.

Ce nouveau projet ne satisfait toujours pas les opposants qui le font savoir et ont donc l'intention de confirmer leur opposition.

On voudrait donc torpiller le projet que l'on ne s'y prendrait pas autrement!

Dès lors, ma question est la suivante : qu'envisage le Conseil d'Etat pour faire aboutir dans les plus brefs délais ce projet, imposer ses vues à l'administration (l'OTC ?) et présenter au plus vite une solution qui satisfasse le maître d'ouvrage, la commune, les riverains et les utilisateurs ?

Cette interpellation pose une question au caractère extrêmement technique, puisqu'elle porte sur la répartition des volumes du trafic générés par le futur magasin IKEA entre l'accès principal du chemin de la Croisette et l'accès complémentaire sur la route de Pré-Bois.

En préambule, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat s'est certainement engagé à faire aboutir ce projet - preuve en est l'adoption du plan localisé de quartier n° 29'231 -, mais qu'il ne s'est jamais engagé sur une répartition égale des flux entre les deux accès considérant que cette question relève des compétences techniques des responsables du projet et de l'administration.

L'office des transports et de la circulation du DIAE a défendu de manière constante que l'accès, et surtout la sortie, par le chemin de la Croisette devrait assumer la part principale des flux, au vu de la provenance escomptée des véhicules et des possibilités de gestion des capacités routières dans le secteur proche. Ces dispositions ont été confirmées dans le complément 4 à l'enquête préliminaire d'impact sur l'environnement qui a reçu l'aval des services compétents du DIAE.

Il est vrai que le conseil administratif de Vernier a également exprimé des réserves quant à la part minoritaire du trafic affecté à l'accès sur la route de Pré-Bois. Finalement, les explications qui lui ont été données lui ont permis de se rallier à la solution proposée. En particulier, le dispositif prévu permettra une certaine souplesse dans l'affectation du trafic sortant du parking projeté, grâce à un système de surveillance des charges sur les axes routiers et les carrefours proches, couplé à une signalisation directionnelle à l'intérieur du parking.

Il reste que les oppositions ressortant de la dernière enquête sont antagonistes sur la question soulevée, puisque certaines objectent effectivement un report insuffisant de la sortie de Pré-Bois et d'autres, au contraire, une capacité excessive de la même sortie. Le Conseil d'Etat a rejeté l'ensemble de ces oppositions, considérant que l'ensemble des mesures imposées à ce stade du projet en assurait la faisabilité dans le cadre d'une juste balance des intérêts.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf